



2022/11/23

**172 organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile
exhortent la communauté internationale
Condamnant les crimes de l'occupation raciste israélienne contre les enfants
palestiniens et exigeant leur libération**

Les autorités racistes d'occupation israéliennes continuent leurs violations contre les enfants palestiniens sans aucun respect pour les traités de protection de l'enfance et les conventions sur les droits de l'enfant, par divers moyens non humaines représentés par le meurtre, le déplacement, la démolition des maisons de leurs familles, les intimidant, les arrêtant et les maltraitant pendant et après la processus d'arrêt.

Depuis le début de cette année, les autorités d'occupation ont arrêté 750 enfants palestiniens et, en avril dernier, 119 cas d'arrestations d'enfants ont été enregistrés, tandis qu'en octobre, le taux d'arrestations d'enfants le plus élevé s'élevait à 160 enfants détenus à Megiddo, Ofer et Prisons de Damon. Parmi eux, environ 4 enfants sont administrativement emprisonnés, et 12 sont des enfants de moins de 12 ans. Ils gardent également les corps de 12 enfants martyrs dans des réfrigérateurs, et empêchent leurs familles de les enterrer de manière décente ou même d'examiner leurs corps. les prisonniers y sont soumis La cruauté dans la torture, les procès inéquitables et les traitements non humains qui violent leurs droits fondamentaux et menacent leur avenir de perte, et cela contredit les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier l'article (16), qui stipule qu'"aucun acte arbitraire ou l'exposition illégale à un enfant doit avoir lieu dans sa vie privée, sa famille ou son domicile. » ou sa correspondance ni aucun préjudicelicité dans son honneur ou sa réputation. » Il stipule également que « l'enfant a le droit d'être protégé par la loi contre une telle exposition et de tels abus ». L'occupation ne tient pas compte du jeune âge des enfants lorsqu'ils les amènent devant le tribunal militaire, et ne constitue pas pour eux un tribunal spécial (comme le confirment les instruments du droit international). Il s'agit d'une violation explicite du texte de l'article n° (1) de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui le définit comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ». De plus,





la puissance occupante impose la soi-disant assignation à résidence aux enfants de Jérusalem, ce qui les empêche de sortir de chez eux et transforme les parents (surtout les mères) en gardiens masculins et féminins pour leurs enfants, où les enfants sont surveillés grâce à un bracelet en carton, et les parents ne sont pas autorisés à transférer l'enfant (sous réserve d'assignation à résidence) pour traitement en cas d'urgence, uniquement après approbation des autorités d'occupation compétentes. Les enfants de Jérusalem sont également parfois tenus de faire des travaux d'intérêt général (pour les colons juifs) dans le cadre de leur punition.

Les abus ne s'arrêtent pas à ce point seulement, mais les autorités d'occupation israéliennes privent les enfants des droits les plus élémentaires qui leur sont accordés par les pactes internationaux qu'ils méritent, quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur nationalité, notamment :

Le droit de ne pas être soumis à une arrestation arbitraire.

Le droit de connaître le motif de l'arrestation.

Le droit d'obtenir un avocat.

Le droit de la famille de connaître le motif de l'arrestation de son enfant et le lieu de sa détention.

Le droit d'être traduit devant un juge immédiatement après son arrestation.

Le droit de s'opposer et de contester l'accusation.

Le droit de communiquer avec le monde extérieur.

Le droit à un traitement humain qui préserve la dignité de l'enfant détenu.

Le droit de faire accompagner l'enfant par un membre de la famille pendant l'enquête.

De plus, les enfants palestiniens emprisonnés dans les prisons de l'occupation israélienne de l'apartheid souffrent de conditions de détention dures et inhumaines qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'enfant. Les enfants injustement détenus souffrent du manque et de la mauvaise nourriture, du manque d'hygiène, de la propagation des insectes, du sommeil dans des pièces qui ne disposent pas d'une ventilation ou d'un éclairage adéquat, du manque de soins de santé, du manque de vêtements, du manque de moyens de jeu, de divertissement et de divertissement, le manque de conseillers et de psychologues et la détention avec des adultes et avec des enfants criminels (israéliens),





l'exposition à la violence verbale, les passages à tabac, l'isolement, le harcèlement sexuel, les punitions collectives et les épidémies.

Les enfants détenus sont privés de soins de santé et de traitement médical approprié, et les analgésiques sont généralement le traitement de divers types de maladies. D'après les témoignages d'enfants détenus, l'administration pénitentiaire refuse de transférer les patients d'eux vers les cliniques de la prison, et s'ils les transfèrent, ils sont soumis à des coups, des insultes et du harcèlement, même de la part des médecins et des infirmières. médecin disponible à la clinique de la prison. L'occupation tergiverse toujours et refuse parfois d'opérer des enfants qui ont besoin d'opérations immédiates, ce qui est contraire aux lois internationales qui stipulent explicitement la nécessité de soins médicaux pour les prisonniers. Les articles (91-92) de la quatrième Convention de Genève stipulaient : " Chaque prisonnier doit avoir une clinique. » Un événement supervisé par un médecin qualifiéLes détenus reçoivent gratuitement les soins médicaux dont ils ont besoin, ainsi que l'installation de tout équipement médical nécessaire au maintien de leur santé en bon état. Des examens médicaux gratuits doivent être effectués pour les détenus au moins une fois par mois, et leur but est de surveiller l'état de santé et psychologique, la nutrition générale et l'hygiène, ainsi que la détection de maladies infectieuses. Administration pénitentiaire israélienne Ne vous y accrochez pas. Et si l'on examine les peines prononcées de manière injuste et agressive, on constate qu'elles sont élevées, puisqu'il y a un enfant qui a été condamné à la réclusion à perpétuité, et trois enfants qui ont été condamnés à 15 ans de prison, et quatre autres enfants qui ont été condamnés entre 5 et 9 ans, et le verdict s'accompagne souvent d'amendes financières (400-2000 USD).).

L'État raciste d'occupation israélien est le seul pays au monde qui juge des enfants devant des tribunaux militaires.

Sur la base de ce qui précède, nous, les organisations soussignées, exigeons :

Premièrement : La communauté internationale, le Secrétaire général des Nations Unies, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants, l'UNICEF et toutes les institutions concernées, pour faire pression sur l'autorité raciste d'occupation israélienne et l'obliger à appliquer les conventions internationales sur les prisonniers et détenus, en particulier les enfants prisonniers, et de travailler à leur libération sans restrictions ou





conditionsDeuxièmement : Toutes les organisations internationales de défense des droits de l'homme, en particulier celles qui travaillent dans le domaine de l'enfance, telles que l'UNICEF et DC, doivent lancer une campagne internationale pour faire la lumière sur la souffrance des enfants détenus dans les prisons israéliennes et œuvrer pour leur libération. Troisièmement : Demande à la communauté internationale d'inclure les forces racistes d'occupation israéliennes dans la liste noire des pays qui violent les droits de l'enfant.

Les organisations signataires

1. Union générale tunisienne du travail
2. Coordination Maghebaine des Organisations des Droits de humains (dont 26 organisations RH du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye
3. La Coalition marocaine pour les organes des droits de l'homme (comprend 23 organisations marocaines de défense des droits de l'homme)
4. Union des femmes soudanaises
5. La Fédération jordanienne des syndicats indépendants
6. Union des comités des travailleuses palestiniennes
7. Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort
8. La Coalition des droits de l'homme pour arrêter l'agression, lever le siège et construire la paix au Yémen (comprend 10 organisations de dix pays arabes)
9. Coalition égyptienne pour les droits de l'enfant (comprend 100 institutions)
10. La Coalition nationale des organisations de la société civile au Yémen
11. La Coalition pour l'intégrité et la responsabilité (AMAN)/Palestine
12. L'Association des médecins palestiniens en Europe
13. L'Assemblée académique pour le soutien de la Palestine-Liban
14. Assemblée culturelle des femmes pour la démocratie / Iraq
15. Rassemblement culturel pour la démocratie / Irak
16. Plateforme ONG (Tajamoh)(comprend 20 organisations)/Liban





17. Coalition syrienne contre la peine de mort (SCODP)
18. Coalition irakienne contre la peine de mort
19. L'Alliance irakienne pour les organisations des droits de l'homme (comprend 55 organisations)
20. La Coalition arabe contre la peine de mort (comprend 9 coalitions dans 8 pays)
21. L'Alliance féministe syrienne va activer la résolution 1325 du Conseil de sécurité
22. Coalition yéménite contre la peine de mort
23. Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA)
24. Le Front marocain de soutien à la Palestine et contre la normalisation
25. Association Ibn Rushd pour le développement et la démocratie / Irak
26. La Société jordanienne des droits de l'homme
27. Société des droits de l'homme de Bahreïn
28. Association Baraem pour le travail social/Liban
29. La Société palestinienne du patrimoine national au Liban
30. Association solidarité laïque Tunisie/ Tunis
31. /Association libano-palestinienne de la communication
32. Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
33. Association Tunisienne des Femmes Démocrates
34. Centre d'action pour le développement - Ma'an / Palestine
35. Alrowwad Cultural and Arts Society - Camp de réfugiés d'Aida - Bethléem - Palestine
36. Société du chêne / Jordanie
37. Association des femmes travailleuses/Jordanie
38. Association du Réseau Culturel International pour la Palestine
39. Association de la diaspora palestinienne / Suède
40. Association des martyrs palestiniens / Liban
41. Société palestinienne pour la communication sociale Ajyal/Liban





42. Association Culturelle et Sociale Al-Qods / Liban
43. Association libanaise de soutien au boycott
44. Association libanaise des juristes démocrates
45. Association des travailleuses palestiniennes pour le développement
46. Association des femmes pour le développement et le développement des femmes/Yémen
47. Association pour le Centre de Développement des Femmes Palestiniennes / Palestine
48. Association marocaine en France
49. Association Marocaine des Droits de l'Homme
50. L'Association Marocaine des Femmes Progressistes
51. Association marocaine pour l'élimination des violences faites aux femmes
52. Association Forum Culturel Universitaire / Liban
53. Association du Forum économique et social pour les femmes / Jordanie
54. Association mauritanienne pour la promotion des droits
55. Association mauritanienne des droits de l'homme
56. Organisation des femmes arabes-Jordanie
57. Association Ana Insan pour les droits des personnes handicapées / Jordanie
58. Association pour le développement des femmes rurales / Palestine
59. Société Jothor pour les droits de l'homme-Jordanie
60. Association des Ponts Citoyens/Tunisie
61. Association Rasid pour les droits de l'homme / Liban
62. Association des femmes Roaa-Jordanie
63. Réseau de femmes pour le soutien aux femmes/Jordanie
64. Association Chamoua pour l'égalité/Maroc
65. Association de l'Institut de solidarité des femmes jordaniennes
66. Association Forum d'Orient pour la liberté et la paix
67. Amman Forum for Human Rights Association/Jordanie





68. Association des femmes de Jérusalem / Liban
69. Protéger les défenseurs des droits humains dans le monde/ France
70. La Campagne internationale pour mettre fin au siège du Yémen
71. Campagne de boycott / Palestine
72. Ligue tunisienne pour la tolérance
73. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
74. Association des femmes chefs de famille de Mauritanie
75. Irakien Ligue des formateurs des droits de l'homme
76. Pionniers de la liberté pour la formation à l'intégrité et aux droits de l'homme / Jordanie
77. Le Réseau jordanien pour les droits de l'homme (comprend 11 organisations de défense des droits de l'homme)
78. Le Réseau Démocratique Marocain de Solidarité avec les Peuples (comprend 38 Commission)
79. Le réseau arabe des formateurs des droits de l'homme
80. Réseau des femmes pour la paix et la sécurité (Yémen)
81. Réseau des Volontaires pour le Développement et les Droits Humains
82. Le Réseau national syrien pour la paix civile et la sécurité communautaire.
83. Espace Marocain des Droits de l'Homme
84. Filastiniyat / Palestine
85. Fédération des tunisiens pour la citoyenneté entre les deux rives
86. La Fédération syrienne des organisations et organismes de défense des droits de l'homme
87. Fédération Marocaine des Droits de l'Homme
88. Commissions pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (LDH)
89. Comités de travail dans les camps / Liban





90. Commission des libertés publiques et des droits de l'homme / Barreau palestinien
91. Commission médicale syrienne/Paris
92. Commission Arabe des Droits Humains
93. Le Comité kurde des droits de l'homme en Syrie (A Rasid).
94. Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
95. Initiative européenne pour les droits des prisonniers palestiniens / Pays-Bas
96. Initiative palestinienne pour approfondir le dialogue mondial et la démocratie- MIFTAH
97. Initiative des femmes avocates égyptiennes
98. Conseil mondial des droits et libertés
99. Conseil des relations internationales / Palestine
100. Avocats pour la justice /Yémen
101. Avocats Sans Frontières/Yémen
102. École démocratique/Yémen
103. Observatoire international pour la documentation des violations des droits de l'homme / Argentine
104. L'Observatoire Arabe des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté/Liban
105. French Observatory for Human Rights/Paris
106. Centre des médias des droits de l'homme et de la démocratie «SHAL'Alliance
107. Centre Africain d'Etudes et de Médias / Mauritanie
108. Centre contre la torture de Bahreïn / Bahreïn
109. Centre d'études et de recherche Al-Badeel/Jordanie
110. Arab House Center for Research and Studies / Egypte
111. Centre d'études sur les femmes/Palestine
112. Centre pour la défense des libertés et des droits civils "Hurriyat" / Palestine
113. Le Centre Palestinien pour l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire et des Avocats "Musawa"





114. Centre palestinien pour les questions de paix et de démocratie
115. Centre Phenix d'études économiques et informatiques/Jordanie
116. Centre pour le droit international humanitaire et les droits de l'homme/Yémen
117. Centre d'aide juridique et des droits de l'homme de Jérusalem/Palestine
118. Centre d'initiative stratégique Palestine/Malaisie
119. Centre d'aide et de conseil juridiques pour femmes/Palestine
120. Le Centre néerlandais yéménite pour la défense des droits et des libertés
121. Centre Jothor pour les droits de l'homme/ Jordanie
122. Centre des droits de l'homme pour la mémoire et les archives/Maroc
123. Centre pour la protection et la liberté des journalistes/Jordanie
124. Centre de Damas pour les études théoriques et civiles
125. Adalah Center for Human Rights Studies/Jordanie
126. Amman Centre d'études sur les droits de l'homme (ACHRS)
127. Centre Eye of Humanity pour les droits et le développement / Yémen
128. Centre métropolitain de défense des droits des journalistes/ Irak
129. Institut Scandinave des Droits de l'Homme/Genève
130. Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme/Genève
131. Forum de dialogue pour le développement et les droits de l'homme / Egypte
132. Le Forum Démocratique Palestinien en Europe
133. Le Forum Culturel et Juridique de la Jeunesse à l'Observatoire Arabe / Liban
134. Forum de Houran pour la citoyenneté/Syrie
135. Forum économique et social des femmes/Jordanie
136. Forum de Bahreïn pour les droits de l'homme
137. Forum du Renouveau pour la Pensée Citoyenne et Démocratique / Tunisie
138. Forum Soeurs arabe des droits de l'homme (Yémen)
139. Le Forum civil au Soudan (qui comprend 54 organisations de la société civile)
/ Soudan
140. Forum marocain pour la vérité et l'équité





141. Organisation des personnes à double handicap/Yémen
142. Organisation Africaine de Surveillance des Droits de l'Homme/Maroc
143. Organisation académique libyenne
144. Organisation tunisienne contre la torture
145. Organisation d'études et d'information sur le genre / Irak
146. Organisation pour la défense des prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanga
147. Organisation internationale des droits de l'homme et du droit international / Norvège
148. L'Organisation arabe des droits de l'homme en Syrie
149. L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD)
150. Organisation égyptienne des droits de l'homme
151. Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie
152. Organisation yéménite pour le dialogue des religions et des cultures
153. Organisation yéménite pour l'action humanitaire / Yémen
154. Freedom House Organisation pour défendre les droits humains et combattre l'esclavage et ses vestiges/ Mauritanie
155. ORGANISATION POUR LES LIBERTÉS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION-OLIE-HATIM/ MAROC
156. Organisation des droits de l'homme en Syrie - Maf
157. Organisation des jeunes du désert pour le développement et les droits de l'homme / Libye
158. Martyr de la Liberté Nabil Barakati Organisation : Mémoire et Wafa/Tunisie
159. Organisation yéménite pour les droits de la défense et les libertés démocratiques
160. Fondation Al-Haq pour la liberté d'opinion et d'expression et les droits de l'homme/Égypte
161. La Fondation du Moyen-Orient pour le développement et les droits de l'homme (Yémen)





162. Fondation Addameer pour les droits de l'homme/Palestine

163. Fondation Addameer pour la prise en charge des prisonniers/Palestine

164. La Fondation arabe pour soutenir la société civile et les droits de l'homme / Égypte

165. La Fondation égyptienne pour l'avancement des conditions de l'enfance/Égypte

166. Fondation nationale de lutte contre la traite des êtres humains/Yémen

167. Fondation des jeunes pour le développement communautaire / Yémen

168. Future Partners Foundation for Development and Human Rights - Yémen

169. Fondation Mada pour les Droits de l'Homme / Irak

170. Comité de coordination des ONG yéménites pour les droits de l'enfant / Yémen

171. Commission marocaine des droits de l'homme

172. La Commission Marocaine d'Appui aux Questions de la Nation



